

JUIN
2026

LE PETIT REXOIS



N°38

VIE MUNICIPALE

Pages 4 à 6

ÉVÉNEMENTS REXOIS

Pages 7 à 11

BRÈVES EN STOCK

Pages 12 à 15

16
09
18

St Georges
de Rex
Lavoir de
la panification

SOMMAIRE

	ÉDITORIAL	P. 3
---	------------------------	-------------

VIE MUNICIPALE

INFOS PRATIQUES	P. 4
PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE	P. 5-6

ÉVÉNEMENTS

ÉVÉNEMENTS PASSÉS	P. 7 À 10
MANIFESTATIONS À VENIR	P. 10-11

BRÈVES EN STOCK

LE SERPENT FAIT PEAU NEUVE	P. 12
CIVISME & BIEN-VIVRE ENSEMBLE	P. 13
RAPPEL URBANISME.....	P. 14
PANNEAU POCKET	P. 15



ÉDITORIAL

Chères Rexoises, Chers Rexois,

Voilà deux mois que notre équipe, votre équipe, est au travail quotidiennement pour la commune, pour nous tous.

D'ores et déjà, ces deux mois ont été chargés, riches en événements, parfois joyeux, parfois difficiles... c'est la vie d'une commune. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas surpris de voir la solidarité remarquable des Rexois, notamment envers les plus faibles. Nous en sommes fiers.

Comme prévu, nous réalisons l'état des lieux de nos moyens, de notre patrimoine, de notre matériel et de nos équipements, pour bien maîtriser notre situation et enclencher ensuite des projets bien raisonnés et raisonnables. Oui, notre commune doit vivre avec des moyens modestes ; pour autant notre énergie collective et notre créativité ouvriront toutes les portes !

Parmi nos premiers travaux : rencontre avec les associations, véritables piliers et catalyseurs du lien social, de la vie culturelle et sportive de la commune !

Au quotidien déjà, l'équipe relève ses manches, s'organise, prend ses marques, apprend parfois, avec l'objectif de répondre à vos attentes et à vos besoins.

Nous sommes épaulés, bien sûr, par une équipe de salariés très efficace et expérimentée. Je souhaite les remercier vivement pour leur dévouement permanent vis-à-vis de la commune et ses habitants !

Vous découvrirez dans ce premier « Petit Rexois » notre belle équipe avec la répartition des rôles de chacun et chacune ; toute l'équipe est fortement impliquée pour la commune : je les remercie tous pour leur sérieux et leur mobilisation !

Mais n'oubliez pas que l'équipe est bien plus large que les « élus », nous sommes accompagnés par de nombreux volontaires dont l'expérience, les compétences, la bonne humeur sont des ressources et un véritable moteur pour nous.

Sincèrement merci à ceux qui participent quotidiennement à la vie de la commune.

Sachez que la liste n'est pas fermée, chacun peut rejoindre l'aventure. D'une manière ou d'une autre, chacun peut participer, apporter, ponctuellement ou régulièrement, à l'activité de la commune.

C'est tellement important et enrichissant d'apporter sa pierre à l'édifice !

Je vous souhaite une bonne lecture !

Nous restons à votre écoute.

A très vite !

Victor Turpaud-Fizzala

HORAIRES DE LA MAIRIE



ACCUEIL AU PUBLIC

lundi et mardi
**de 15h00
à 18h00**

vendredi
**de 9h00
à 12h00**



ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Lundi	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mercredi	de 8h30 à 11h00
Jeudi	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Vendredi	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Samedi	FERMETURE
Dimanche	FERMETURE

DÉCHÈTERIE



Lundi	de 9h00 à 11h50 - 14h00 à 17h50
Mardi	FERMETURE
Mercredi	de 9h00 à 11h50 - 14h00 à 17h50
Jeudi	de 9h00 à 11h50 - 14h00 à 17h50
Vendredi	de 9h00 à 11h50 - 14h00 à 17h50
Samedi	de 9h00 à 11h50 - 14h00 à 17h50
Dimanche	FERMETURE



LA GRANDE PALOUBE, 79270 LE VANNEAU-IRLEAU



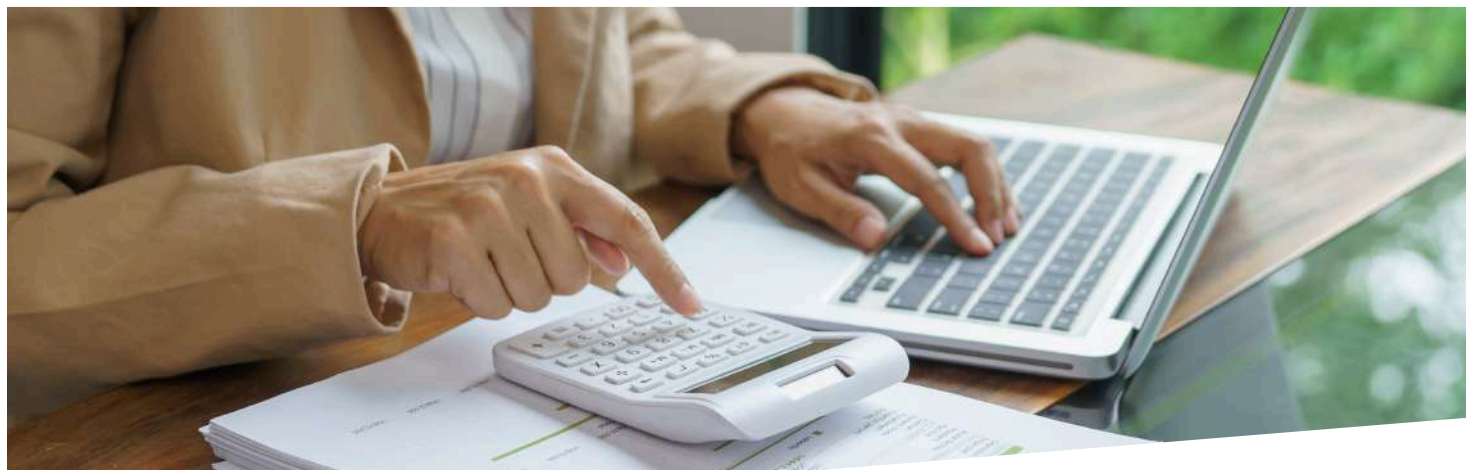
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'été

Accueil le mercredi et le samedi
de 16h00 à 18h30

Horaires hors période estivale

La bibliothèque devient médiathèque avec CD, DVD et livres cassettes à votre disposition. Contact : Jean-Marie OUVARD 06.84.05.46.55.



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Nous vous proposons, ici, de découvrir la répartition des délégations et des commissions. Ces missions ont été partagées parfois en fonction du rôle (adjoint ou élu), d'autres fois parce que certains disposent déjà des savoirs, des connaissances ou des compétences sur la thématique, ou encore en fonction des centres d'intérêt.

Ce schéma d'attribution des délégations et des commissions aux élus a été voté lors du Conseil Municipal du 1er avril 2026, et ce n'était même pas une blague !

Depuis, chacun se familiarise avec ces sujets. Certains se rendent à des assemblées générales ou sollicitent des rendez-vous, pour se présenter, pour comprendre le fonctionnement, les enjeux. D'autres, se sont plongés directement dans la gestion quotidienne.

Ce qui est certain, c'est que nous sommes tous mobilisés et très investis ! Nous avons à cœur de donner le meilleur pour notre village, son dynamisme, sa reconnaissance, et votre bien-être !

Victor Turpaud-Fizzala, Maire



- Comité d'Agglomération du Niortais (CAN)
- Cimetière communal
- Syndicat d'Electrification de la Région de Mauzé (SIERM)
- Police de la circulation
- Police administrative générale

Sylvie Quertain, 1ère adjointe



- Comité d'Agglomération du Niortais (CAN)
- SIVOM
- Nature Solidaire
- Déléguée développement durable
- Police de la circulation
- Police administrative générale
- Urbanisme

Samuel Charpenteau, 2e adjoint



- Syndicat Intercommunal des Energies Deux-Sèvres (SIEDS)
- Syndicat dessertes voies de terre marais mouillés
- Parc Naturel Régional (PNR)
- SIERM
- ID79
- Finances
- Affaires juridiques

Charline Prod'homme, 3e adjointe



- SIVU Centre Incendie Secours Venise verte
- Gestion du personnel communal
- Correspondant Incendie & Secours
- CNAS
- Affaires juridiques
- SIVU Ecoles / affaires scolaires

Nicolas Sauzet, Conseiller délégué

- PNR
- Bâtiments et équipements communaux
- Gestion du personnel communal
- Finances
- Affaires juridiques
- ID79
- Urbanisme

Charline Bonnevin, Conseillère municipale

- SIVOM
- Syndicat dessertes voies de terre marais mouillés
- Voirie communale

Michel Jaros, Conseiller délégué

- SIVOM
- SIERM
- Correspondant défense
- Bâtiments & équipements communaux

Sandra Rohaut, Conseillère municipale

- Syndicat dessertes voies de terre marais mouillés
- SIVU CIS Venise verte
- Déléguée développement durable
- Cimetière communal

Raphaël Gardot, Conseiller municipal

- SMBVNS (Commission géographie)
- Syndicat dessertes voies de terre marais mouillés
- SIVU CIS Venise verte

Inmaculada Ruiz, Conseillère municipale

- Nature solidaire
- SIVU Ecoles/Affaires scolaires

Claude Chauvet, Conseiller municipal

- SIEDS
- SIERM
- SIVU CIS Venise verte



EVENTS PASSÉS, EN IMAGE

28 FÉVRIER
2026

CARNAVAL DES ÉCOLES



28 MARS
2026

ATELIER NICHOURS - CIVAM



28 MARS
2026

ATELIER VANNERIE - SEP



01 AVRIL
2026

1ER CONSEIL MUNICIPAL



30 AVRIL
2026

INAUGURATION L'ANAROSÉ

02 MAI
2026

LE T'AS PAS ?

08 MAI
2026

COMMÉMORATION 08 MAI 1945

20 JUIN
2026

FÊTE DES ÉCOLES LE VANNEAU/ARÇAIS



TRAIL DES PRAIRIES ET FERME OUVERTE


 CARNIVAL DES ÉCOLES

L'Association des parents d'élèves (APEP) Arçais/Le Vanneau a organisé son traditionnel carnaval où parents et enfants se sont retrouvés pour déambuler dans les rues de Saint-Georges-de-Rex. Après un 1^{er} stop au SARPA pour danser, échanger et prendre le goûter avec les résidents, les enfants et leurs parents ont poursuivi leur déambulation jusqu'au champ de foire, pour mettre le feu au bonhomme du carnaval !

CIVAM : ATELIER NICHOURS

Sous l'impulsion du CIVAM Plaine et Marais Mouillés, un chantier a été organisé à la ferme du Lidon (Saint-Georges-de-Rex) pour assembler les nichours et gîtes à chauve-souris qui rejoindront les fermes engagées dans le projet « Mailler pour et par la biodiversité ».

SEP : ATELIER VANNERIE

L'atelier vannerie de la SEP a été sollicité par la CAN pour proposer une animation dans le cadre du programme « Mon jardin au naturel ». L'idée était d'utiliser les déchets ou matériaux de son jardin pour les recycler. 13 personnes ont été accueillies le 28 mars à la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Rex.

Certains ont réalisé une libellule, d'autres un panier à œufs, les derniers une mangeoire roue semi-fermée. Des matériaux sauvages récoltés chez des particuliers ou dans le marais étaient mis à disposition. Chacun est reparti avec sa création !

À noter : Cet après-midi du 28 mars a été pris d'assaut (il fallait s'inscrire). L'atelier vannerie accueillera une nouvelle fois les Rexois et les adhérents de la SEP fin novembre pour un après-midi « Décors de Noël ».

1ER CONSEIL MUNICIPAL

Notre liste "Unis pour notre village St-Georges-de-Rex" a été choisie au cours du 1er tour des élections municipales de mars 2026. Le 20 mars suivant, la "passation" entre l'ancienne mandature et notre équipe a eu lieu. Nous y avons, notamment, choisi notre maire et nos adjoints.

C'est le 1er avril que nous avons réuni notre premier conseil municipal complet, avec, au menu : les délégations du conseil municipal au maire, les délégations externes...

INAUGURATION : L'ANAROSÉ

Depuis le 4 avril 2026, la société CORNET RESTAURATION a pris place dans le bar/restaurant communal. Afin de lancer parfaitement son entrée, ils ont organisé une double inauguration à la fois pour les représentants institutionnels mais également pour l'ensemble des habitants de la commune. Une journée agréable et pleine de promesse pour ce restaurant.

LE T'AS PAS ?

Organisé par le CIVAM Plaine et Marais Mouillés, de nombreux visiteurs se sont donnés rendez-vous au "T'as pas" pour faire le plein de paille, fumier, copeaux de bois, grains, poules, plants de légumes et d'aromates, profiter des bons produits locaux. Une matinée riche en animations que ce soit par le Loto-Bourse mais aussi pour la création de beaux nichours à mettre sur les fermes !

COMMÉMORATION 08 MAI

Comme chaque année, la municipalité de Saint-Georges-de-Rex, emmené par son nouveau maire M. Victor TURPAUD, a pris part aux commémorations de la victoire du 8 mai 1945. Après le défilé, élus, pompiers et habitants de Saint-Georges-de-Rex, ont pu déposer la gerbe au pied du monument aux morts place de l'Eglise. Cette commémoration solennelle s'est clôturée par un pot de l'amitié.

🌊 FÊTE DES ÉCOLE LE VANNEAU/ARÇAIS

L'APEP d'Arçais/le Vanneau-Irleau, et l'équipe enseignante ont organisé la Fête de l'école de 10h à 17h, avec notamment le spectacle des enfants (10h) à l'école du Vanneau-Irlau. Le spectacle a laissé placé à la buvette, aux jeux variés pour les enfants ('pêche à la ligne, jeux d'eau...). Certaines familles ont profité de ce temps convivial pour se restaurer sur place.

🌊 TRAIL DES PRAIRIES + FERME OUVERTE

La Ferme de la Longée (située St-Georges-de-Rex) a proposé, le 20 juin 2026, une journée nature placée sous le signe de la gourmandise et de la festivité !

Au programme :

- marché fermier avec des producteurs passionnés,
- le trail des prairies (12km),
- des randonnées avec 2 parcours différents,
- soirée concert gratuite pour la fête de la musique !

Les visiteurs avaient également la possibilité de se restaurer sur place.



MANIFESTATIONS À VENIR 🌊

04/07 : SOIRÉE OPÉRETTE

Vissi d'Arte est une association locale située à la Grève sur Mignon. Elle cherche à diffuser la musique lyrique et organise, notamment, des opérettes, avec un groupe de chanteurs amateurs. Cette année, elle joue « Ta Bouche », opérette de Maurice Yvain, écrite en 1922. C'est une œuvre légère et joyeuse, emblématique des années folles, qui célèbre l'amour, la fantaisie et le charme de la musique française.

Sur scène, 6 personnages principaux vont connaître des chassés-croisés amoureux, certains cherchant la fortune avant tout, prêts à épouser leurs domestiques lorsqu'ils héritent, d'autres voudront vivre l'amour véritable. Et 6 autres personnages seront les témoins de toutes ces histoires et se régaleront des nouveaux potins. La musique alterne entre solo, duo, quatuor et chœurs, où les rythmes jazzy font déjà leur apparition.



RDV à la salle des fêtes de St-Georges-de-Rex, à 20h (durée 2h30 avec entracte et buvette).

De préférence sur réservation au 06.07.34.46.15 - **Participation libre**

L'association Vissi d'Arte cherche avant tout à diffuser la musique lyrique partout dans les campagnes, loin des grands théâtres, en la rendant accessible à tous.

14/07 : FÊTE NATIONALE

La municipalité vous convie le 14 juillet midi à son traditionnel pot républicain au port de Saint-Georges-de-Rex. Pour le déjeuner, la SEP vous invite à poursuivre la fête avec un déjeuner sur place. Deux possibilités s'offrent à vous : un repas à réserver ou votre pique-nique à apporter.

14/07 : TOUR DES DEUX-SÈVRES

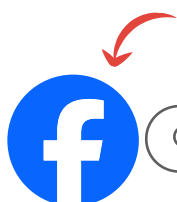
Du 11 au 14 juillet, le Tour des Deux-Sèvres traversera de nombreuses communes et notamment la nôtre. En ce jour de fête nationale, les coureurs passeront par Chausse avant de remonter la départementale en direction de Saint-Hilaire-la-Palud en passant devant le Prieuré.

01/08 : LA GUINGUETTE GOURMANDE

Pour ce 1^{er} Août 2026, le Comité des Festivités Rexoises organise, sur le Champs de Foire de Saint-Georges-de-Rex, une guinguette gourmande afin de profiter des beaux jours et de la qualité des produits de nos producteurs locaux. De la musique, du partage et des bons produits !

Notez bien l'ensemble de ces dates
dans vos agendas !

D'ici l'été nous ne manquerons pas de vous
tenir informés de l'agenda des événements
rexis via Facebook ou Panneau Pocket*



Commune de Saint Georges de Rex



Le serpent fait peau neuve

Notre superbe serpent en bois, véritable mascotte de Saint-Georges-de-Rex, a eu bien des misères ces derniers temps.

Une première fois, il a perdu ses yeux et sa langue. Heureusement qu'une équipe d'élus volontaires et réactifs, est venue le sauver illico presto et lui apporter une seconde jeunesse.

Quelques semaines plus tard, oh pétard ! On lui a explosé la tête ! Une autre intervention a eu lieu pour le restaurer.

A Saint-Georges, nous n'avons pas forcément beaucoup de moyens mais nous avons la chance d'avoir un petit patrimoine d'art brut, réalisé avec des matériaux naturels, par les employés communaux et des bénévoles : le serpent, les bonshommes à la croisée des chemins et au jardin partagé, notre pêcheur saisonnier et son gros poisson sur le port...

Ils font la joie des enfants de notre commune, ainsi que des promeneurs de Terra Aventura. Alors, apprécions-les et respectons le travail de tous.





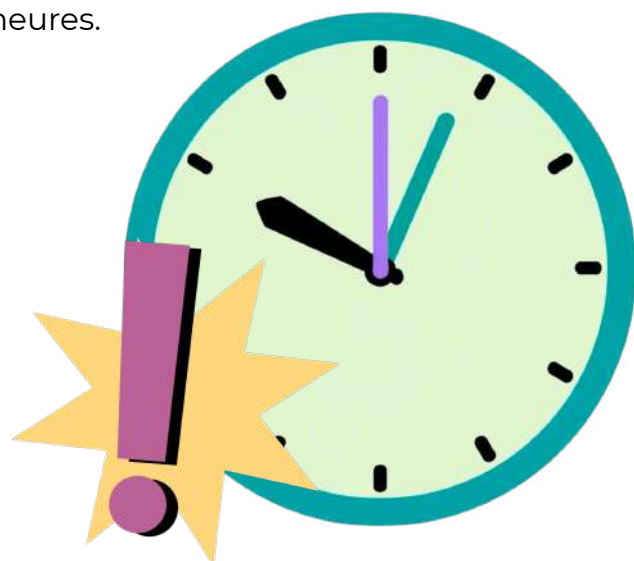
BREVES EN STOCK

Bricoler et jardiner, oui ! Mais respectons la tranquillité de nos voisins

Le bruit est considéré par les Français comme l'une des principales sources de nuisance. En ce moment, les jours rallongent et des activités multiples s'offrent à nous, comme la tonte de la pelouse, le bricolage, etc.

Alors nous vous proposons ce petit rappel pour continuer à bien vivre tous ensemble :

- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ;
 - les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ;
 - dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



Rappel règles d'urbanisme

Chaque projet étant unique, et les règles pouvant varier selon que votre habitation se situe en zone protégée ou non, nous invitons l'ensemble des habitants à consulter le secrétariat de la mairie avant d'engager la moindre démarche ou achat de matériel.

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller, vous fournir les formulaires nécessaires et vérifier ensemble la faisabilité de votre projet au regard du règlement d'urbanisme en vigueur.

Quelle démarche pour quels travaux ?

Voici un aide-mémoire des formalités les plus courantes :

- La Déclaration Préalable (DP) : Elle est généralement requise pour les travaux de faible importance comme la modification de l'aspect extérieur (changement de fenêtres, réfection de toiture, ravalement), la construction d'un abri de jardin ou d'un garage (entre 5 et 20 m²), l'installation d'une clôture ou d'une piscine.
- Le Permis de Construire (PC) : Il est obligatoire pour toute construction neuve ou pour un agrandissement créant plus de 20 m² de surface de plancher (seuil porté à 40 m² dans les zones couvertes par un Plan Local d'Urbanisme - PLUi).
- Installation d'un échafaudage sur le domaine public : Il est indispensable d'obtenir une autorisation de voirie préalable, même si l'installation empiète partiellement l'espace public.

⚠ Attention : Entreprendre des travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue constitue une infraction au Code de l'urbanisme.

- Focus sur les couleurs : respectons le nuancier local

Pour que notre commune conserve son charme, l'aspect extérieur des constructions est réglementé. Cela concerne notamment les façades, les menuiseries (portes, fenêtres) et les volets.

Le choix des couleurs n'est pas libre. La commune s'appuie sur une palette de couleurs spécifiques en rapport avec l'environnement immédiat du Parc Naturel Régional Marais Poitevin.

Avant toute commande, il est indispensable de vérifier quelles teintes sont autorisées dans votre zone.

 Alors, ayez le bon réflexe : venez en mairie !



Panneau Pocket : l'appli au service des citoyens

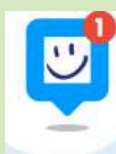
Les informations
et alertes de la commune
de Saint-Georges-deRex
sont sur **PanneauPocket**.

Et beaucoup d'autres
choses encore !

C'est gratuit, anonyme
et sans publicité !

Cela fonctionne également
sur votre ordinateur
personnel :

app.panneaupocket.com



**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET
POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE**

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

3

Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le ❤️

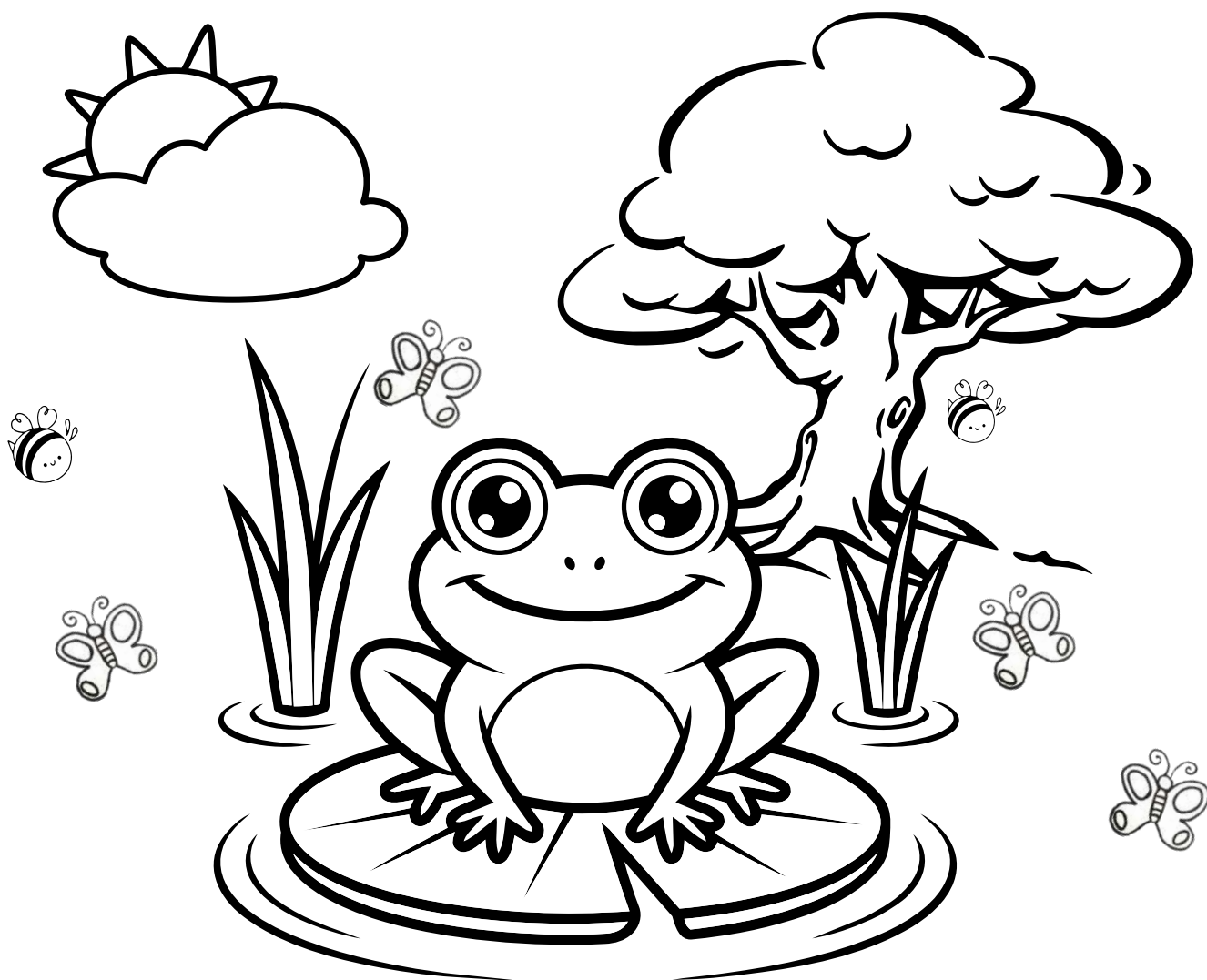
BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket

Les plus jeunes aussi attendent avec impatience les parutions du PETIT REXOIS...



Directeur de la publication : Victor Turpaud-Fizzala

Photos : Elus, SAS Cornet

Maquette : Charline Prod'homme

Rédacteurs : Victor Turpaud-Fizzala, Sylvie Quertain, Samuel Charpentreau, Marie-Ange Boiron, Charline Prod'homme

Illustration 1ère de couverture : Denis Quertain

**Nous remercions l'ensemble
des personnes et associations
qui a contribué à la création et à la réalisation
de ce bulletin**

www.saintgeorgesderex.fr